

## MOTIFS DE LA DÉCISION

Par arrêté préfectoral du 8 Février 2017 a été créée une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur le secteur du Pin Rolland, commune de Saint Mandrier sur Mer.

La commune marque une réelle volonté de maîtriser son développement et la mise en œuvre de la ZAD lui permettra de constituer une réserve foncière dans l'attente d'une définition précise de l'aménagement d'ensemble du secteur.

Le périmètre du projet s'étendra sur une unité foncière de 80 593 m<sup>2</sup> comprenant les parcelles cadastrées B968, B123, B124, B127, B128, B129 et B1109 délimitées par l'avenue Fliche Bergis et l'ancien chemin du Fort.

L'aménagement portera sur la réalisation d'un parking naturel en arrière de la plage de Saint Asile, ainsi que des logements sociaux et des équipements publics.